

Présidence du Conseil des
Ministres

Cabinet du Chef de l'Etat

N° _____ /PCP3eCEPCT/CAB

DECRET N°79/090 /PCP3eCEPCT/CAB

Portant nomination de Monsieur ISOMBO
Roger en qualité de Directeur National
du Protocole.

LE PRESIDENT DU COMITE PREPARATOIRE DU
IIIe CONGRES EXTRAORDINAIRE DU PARTI CON-
GOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DU CONSEIL
DES MINISTRES, CHEF DE L'ETAT

Vu l'Acte n° 0005/PCT/CC du 7 Février 1979 portant
tionnement et organisation des Pouvoirs Publics ;

Vu l'Acte n° 0002/PCT/CMP du 5 Février 1979 Abrogeant
l'acte n° 0005/PCT du 19 Mars 1977 ;

Vu le Décret n° 70/264 du 4 Août 1970 portant création de
la Direction du Protocole d'Etat ;

Vu le Décret n° 77/721 du 23 Décembre 1977 portant réorga-
nisation du Cabinet du Président de la République, Chef de l'Etat
et les textes modificatifs subséquents.

Vu le Décret n° 77/491 du 19 Septembre 1977 portant orga-
nisation de la Direction Nationale du Protocole ;

Vu le Décret n° 61/143 du 27 Juin 1961 portant statut com-
mun des cadres du personnel diplomatique et consulaire ;

Vu le Décret n° 75/214 du 2 Mai 1975 fixant le régime de
rémunérations applicables aux agents diplomatiques consulaires et
assimilés en poste à l'étranger et aux Ambassadeurs Itinérants ;

Vu le Décret n° 77/646 du 30 Novembre 1977 portant nomina-
tion du Commandant Henri ONDOKO en qualité d'Ambassadeur Itinérant,
Directeur National du Protocole.

.../...

Le Conseil des Ministres entendu.

DECRETE :

Article 1er. - Monsieur ISSOMBO Roger, Ingénieur des Travaux Statistiques de 5^{ème} échelon, précédemment en service au Centre National des Statistiques et des Etudes Economiques, est nommé Directeur National du Protocole avec rang d'Ambassadeur Itinérant en remplacement du Lieutenant-Colonel Henri ONDOKO, appelé à d'autres fonctions (art. 6 du Décret n° 77/491 du 19/9/77).

Article 2. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 17 FEVRIER 1979

Par le Président du Comité Préparatoire au 3^e Congrès Extraordinaire du PCT, Président du Conseil des Ministres, Chef de l'Etat,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Président de la Commission Economique, P. Ministre, Chef du Gouvernement.

Le Ministre des Finances

Louis SYLVAIN GOMA.-

H. L O P E S.-

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération

Th. O B E N G A.-